

CONDITIONS GÉNÉRALES SAFETYPLUS

SAFETYPLUS



0. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Dénomination et forme juridique :
Adresse du siège social :
Description de l'activité principale :
Sites Internet :
N° BCE/TVA :
Contact et fonction :
Coordonnées :
N° de compte SafetyPlus :

SafetyPlus - SRL
Rue de l'arbre à la croix, 293 à 4460 Horion-Hozémont
Site internet pour l'information de la prévention
www.SafetyPlus.be & www.laprévention.be & www.lacoordination.be
BCE : 0757.673.433
Marc CRAUWELS - CEO - 0471/49.34.11
Rue de l'arbre à la croix, 293 à 4460 Horion-Hozémont
FINTR0 : BE08 1431 1330 6613

1. DÉFINITIONS

Pour l'application des présentes conditions générales, on entend par « le Client » toute personne morale qui conclut un contrat avec **SafetyPlus** dont l'objet est la vente d'espaces publicitaires sous format informatique sur des sites internet par l'utilisation d'une plateforme Web Sécurisée ou de la vente d'autres services avec **SafetyPlus**, dont le siège social est : Rue de l'arbre à la croix, 293 à 4460 horion-Hozémont. Date de mise à jour : 01 septembre 2022.

2. PRESTATIONS

SafetyPlus ne nécessite actuellement aucun serveur dans l'ENTREPRISE. Pas plus que d'installation sur des machines locales. **SafetyPlus** étant une application full web, un simple browser suffit pour consulter les ou vos annonces et/ou les (vos) articles publicitaires. Un profil d'accès sera et/ou est obligatoire soit pour la vision gratuite des annonces, soit pour la vision payante si l'on veut avoir accès aux services comme le téléchargement d'outils, de documents, d'accès au forum spécialisé. Le coût de l'espace publicitaire est défini et basé sur le nombre, la page et/ou l'endroit de la page et les tableaux de prix sont fournis à titre indicatifs, les espaces ou articles publicitaires sont majorés annuellement de deux pourcent plus le coût de l'inflation en vigueur. **SafetyPlus** peut à tout moment changer sa grille tarifaire sans aucune contraintes et sans obligation de prévenir quel que soit le moment, et peut à tout moment changer les conditions générales, même sans en avoir informés les annonceurs, les visiteurs des sites de **SafetyPlus**. Un coût administratif sera demandé pour chaque contrat. **SafetyPlus** met tout en œuvre pour garantir la bonne visibilité et les accès.

Seule une nouvelle négociation entre l'annonceur et **SafetyPlus** pourrait aboutir à un changement ou adaptation du contrat.

La visibilité de l'annonce ou de l'article démarre au plus tard dans le mois suivant le paiement qui est anticipé avant la mise en ligne. Les annonces, les articles ou les liens supplémentaires sont payables anticipativement. Une facture est toujours envoyée dans les dix jours ouvrables. Si l'annonceur décide d'étendre le nombre de ses annonces et/ou de ses articles publicitaires que prévu dans la définition du contrat initiale, son contrat sera simplement adaptée à ce nouvel ensemble d'annonces et/ou d'articles publicitaires.

Pour toute modification du contrat quels que soit les demandes d'augmentation ou de diminutions des annonces et des articles publicitaires, des frais administratifs seront demandés et seront de 150 euros HTVA pour toutes modifications.

Concernant la mise en place de vos annonces et/ou de vos articles publicitaires, plusieurs phases sont nécessaires, les voici listées ci-dessous, ces phases peuvent être modifiées :

Phase 1 : Prise de contact / Phase 2 : Connaître les besoins de l'annonceur / l'éditeur / Phase 3 : Valider ses budgets / Phase 4 : Paiement anticipatif selon le contrat / Phase 5 : Configuration et paramétrage / Phase 6 : Gestion des résultats après 6 mois / 1 an.

Les phases peuvent être réévaluées en cours d'année ou d'installation d'articles et/ou d'annonces.

3. DEVIS ET BON DE COMMANDE

L'offre est habituellement valable 1 mois calendrier sauf particularité explicite sur le bon de commande. Tous les prix indiqués dans l'offre sont HTVA et est de 21 % pour la Belgique. Les commandes signées deviennent automatiquement définitives même sans envoi d'une confirmation par **SafetyPlus** au Client. Aucune commande signée par le client ne pourra être annulée par celui-ci sans l'accord écrit et préalable de **SafetyPlus**, sauf par le délai de rétractation prévu par la loi Belge. Les délais de livraison sur les sites des annonces et/ou des articles publicitaires sur la plateforme **SafetyPlus** sont indiqués à titre indicatif. En cas de retard de livraison ou de visibilité sur les sites, quelle qu'en soit la cause, le Client ne pourra prétendre au paiement d'une indemnité, ni procéder à l'annulation de la commande, ou à la résiliation du contrat. Le délai de rétractation est de 14 jours prévu par la loi Belge, ensuite, le client qui a signé le bon de commande ne peut donc pas annuler son achat. Le client ne dispose plus du droit de renoncer à l'achat. En marquant son accord sur le bon de commande, le client accepte l'exécution des services payants qu'il aura souscrits et signés. Le client qui a signé l'offre et qui dans les 2 mois décide de ne pas mettre ses annonces et/ou ces articles publicitaires sauf indication dans le contrat signé ou de ne pas poursuivre avec **SafetyPlus**, devra quand même payer les montants (si celui-ci n'a pas été payé à la signature), les prestations estimées à défaut de 50 % du contrat effectif, une facture sera établie suite à l'abandon de son projet marketing / annonces / articles publicitaires, l'ensemble des postes de l'offre sera établi en fonction et celle-ci sera payable au comptant. Tous versement, même sans signature d'un bon de commande, ce contrat est considéré comme effectif dès le premier paiement sur le compte de **SafetyPlus**, également, l'acceptation de toutes les clauses du contrats ainsi que de toutes les conditions générales de **SafetyPlus**.

4. PÉRIODICITÉ SAFETYPLUS

a. PÉRIODICITÉ DE L'ANNONCE OU DE L'ARTICLE PUBLICITAIRE

La périodicité est d'une durée d'un mois ou d'un an ou défini par le contrat signé et payé et reconduit tacitement pour une période équivalente. Le client a toutefois la possibilité de prendre une périodicité plus longue soit pour deux ans, trois ans ou cinq ans.

b. FIN DE DE L'ANNONCE OU DE L'ARTICLE PUBLICITAIRE

Les annonces et/ou les articles publicitaires peuvent être arrêtées avec un préavis de trois mois faisant suite d'une demande par recommandé. Toutes les données et documents seront remis à l'entreprise dans les 30 jours sous formats informatiques ou tels qu'ils ont été délivrés lors de l'encodage dans la plateforme **SafetyPlus**. Si l'entreprise souhaite que **SafetyPlus** garde ces données pour reprendre un abonnement plus tard, il faudra impérativement la signature d'un responsable pour valider la garde de ces données. Les frais de serveurs et datas et les prestations pour ce service seront facturés.

c. RÉLIATIONS

SafetyPlus est en droit de résilier, en tout ou en partie, le contrat ou les commandes en cours avec le Client, avec effet immédiat et sans aucun dédommagement ni mise en demeure dans les cas suivants : Un manquement quel qu'il soit du Client dans l'exécution de ses obligations vis-à-vis de **SafetyPlus** : 1) La faillite, la cessation des paiements, le dépôt d'une requête de concordat ou de report ou de sursis de paiement ou toute autre situation similaire dans le chef du Client ; 2) La cessation totale ou partielle, l'immobilisation, la liquidation volontaire ou judiciaire ou toute situation d'insolvabilité de l'entreprise du Client ; 3) L'existence de toute saisie pratiquée sur les avoirs, droits et créances du Client ou en cas de lettre de change protestée;

En cas d'inexécution par le Client de l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales, l'intégralité des honoraires et des frais, d'avocats et de conseillers techniques, exposés par **SafetyPlus** et directement ou indirectement causés par cette inexécution, seront intégralement supportés par le Client.

Les honoraires et frais, d'avocats et de conseillers techniques exposés par le Client dans le cadre de l'exécution de la présente convention ne pourront en aucun cas donner lieu à une indemnisation de **SafetyPlus**.

d. OPPOSABILITÉS

Sauf dérogation écrite et signée par le Client et **SafetyPlus**, les présentes annexes régissent toutes les ventes entre **SafetyPlus** et le Client à partir du 1er septembre 2022, et annule et remplace toute proposition ou contrat antérieur. Une dérogation à une disposition des présentes annexes n'infirme en rien les autres clauses de celles-ci, qui restent pleinement applicables. Le Client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les présentes conditions générales en signant le bon de commande.

5. LES OBLIGATIONS

a. ENGAGEMENTS : Le Client s'engage à posséder des copies de secours de tous les systèmes sur lesquels **SafetyPlus** doit intervenir, de même il possèdera des programmes antivirus installés et mis à jour. Les Produits faisant l'objet d'une licence demeurent la propriété exclusive de leurs auteurs. Le Client est seul responsable de l'usage de ces Produits et du respect des obligations de licence y relatives. En aucun cas **SafetyPlus** ne pourra être tenu responsable d'une quelconque violation des droits de licence par le Client.

b. RESPONSABILITÉS : Les développements **SafetyPlus** sont réalisés dans un souci constant de qualité et de performances afin de fournir à l'ENTREPRISE des outils sûrs et efficaces. Les données, documents, plans, procédures et autres types téléchargés dans les sites de **SafetyPlus** lors de l'installation de vos annonces et/ou vos articles sont de la responsabilité de l'entreprise cliente. **SafetyPlus** n'est pas responsable de la qualité des réseaux internes et externes, de la vitesse d'accès aux données, aux informations aux annonces et/ou vos articles publicitaires, des pc, portables, tablettes, smartphones et du wifi que ce soit pour le client ou les utilisateurs. **SafetyPlus** n'est pas responsable des logiciels installés sur les machines des utilisateurs internes et externes tels que pc, portable, tablette, smartphones et du wifi que ce soit pour le client ou les utilisateurs pour

visionner les informations, les annonces et/ou vos articles publicitaires. La responsabilité de **SafetyPlus** sera exclue dans les cas suivants : 1) En cas d'inexécution de leurs obligations par des tiers auxquels des missions seraient assignées par le présent contrat ; 2) En cas de "hacking" du réseau, ou de tout piratage interne ou externe du réseau ; 3) en cas d'éventuels dommages directs ou indirects, tels que la perte d'exploitation, de fonctionnalités, ou la perte de données, encourus par le Client ou par un tiers. 4) Pendant toute la durée du présent contrat, ainsi qu'à son terme, quelle qu'en soit la raison ou la cause, **SafetyPlus** ne sera aucunement responsable vis-à-vis du Client de tout inconvénient, tout dommage, ou tout frais dont aurait à souffrir le Client suite à toute requête de l'un de ses employés, ou d'un tiers. Le Client tiendra **SafetyPlus** indemne de tout recours intenté par l'un de ses employés, ou par un tiers, quel que soit le bien-fondé de ce recours.

6. Force majeure

En cas de force majeure, **SafetyPlus** se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations, ainsi que de toute commande, ou d'y mettre fin selon que l'événement fortuit constitue un obstacle temporaire ou définitif. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure pour **SafetyPlus**, l'absence en tout ou en partie du personnel, les grèves, l'incendie, l'inondation, l'impossibilité d'occuper les ateliers ou les lieux de vente, la pénurie ou la non-livraison par les fournisseurs du Produit ou de ses composants nécessaire, l'impossibilité de transporter les Produits, le lock-out aussi bien dans l'entreprise de **SafetyPlus** que dans celles des propres fournisseurs de cette dernière, ou encore des troubles, émeutes, accidents, bris de machines, absence de moyens de transport ou de matériel, épidémies, ou toute autre cause indépendante de la volonté de **SafetyPlus**. Cette énumération n'est pas limitative.

7. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Sites Web et **SafetyPlus** et ses composantes (marques, logos, graphismes, photographies, animations, vidéos, musiques, textes, etc.) constituent la propriété de **SafetyPlus**. Ils sont protégés par des droits intellectuels ou d'auteurs (notamment droit d'auteur et droits voisins, droit des marques, etc.) et ne peuvent donc être reproduits, utilisés ou diffusés en l'absence d'autorisation préalable et écrite de **SafetyPlus** ou, le cas échéant, du titulaire de droit concerné, sous peine de constituer un délit de contrefaçon de droit d'auteur et/ou de dessins et modèles et/ou de marque, puni de trois mois à trois ans et d'une amende de 500 à 100.000 euros ou de l'une de ces peines seulement, sans préjudice de dommages et intérêts éventuels. **SafetyPlus** concède, par les présentes, au client, par un contrat non exclusif, non transférable, pour une durée indéterminée et révocable à tout moment sans indication de motif, pour accéder au contenu du Site, l'afficher et le télécharger uniquement pour les besoins de l'affichage. Le client pourra également imprimer une copie du contenu affiché sur le Site pour ses besoins personnels, sous réserve qu'il n'altère en aucune façon le contenu du Site et qu'il conserve toutes les mentions de paternité et d'origine du Site. L'utilisateur s'engage également à ne pas contourner les dispositifs techniques de protection des données, des documents et des éléments multimédias. La reproduction n'est donc autorisée que dans un but strictement privé au sens de l'article 31, §1, 4° de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins. Après visualisation du contenu du Site, ou à la résiliation de la présente autorisation, le client est tenu de détruire toute donnée et/ou documentation téléchargée détenue, que ce soit en version électronique ou imprimée. Le client, l'utilisateur interne ou externe s'engage, en particulier, à ne pas : 1) Modifier ou copier la documentation présente sur le Site autrement que selon les conditions mentionnées ci-dessus; 2) Utiliser cette documentation à une fin commerciale quelconque ou dans le cadre d'une présentation publique quelconque (que celle-ci revête ou non un caractère commercial); 3) Tenter de décompiler ou de désosser le logiciel et/ou les modules contenus dans le Site; 4) Effacer de la documentation toute mention d'un droit d'auteur ou d'un droit de propriété exclusive; 5) Transférer la documentation à une tierce personne ou la dupliquer sur un autre serveur; 6) Toute violation de l'une quelconque des restrictions susmentionnées entraînera la résiliation immédiate de la présente autorisation et du contrat, **SafetyPlus** se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préjudice. La création d'un lien hypertexte renvoyant vers la page d'accueil du Site à l'adresse : <https://www.SafetyPlus.be> est autorisée, à l'exclusion de toute autre adresse; 7) Tout hyperlien vers une page intérieure du Site est donc interdit, sauf autorisation expresse et préalable de **SafetyPlus**, voir le contrat; 8) Toute utilisation du Site de **SafetyPlus** et de ses composantes non visée par le présent article est strictement interdite. Toute copie, même partielle sera punissable.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAYEMENT

a. LES TARIFS : Les tarifs de **SafetyPlus** sont seulement fournis au Client à titre indicatif. Seuls les prix des Produits et des Services mentionnés dans une offre écrite et personnellement adressée au Client par mail et/ou courrier engageant **SafetyPlus**. La liste de prix des Produits et des Services de **SafetyPlus** ne peut être utilisée qu'avec l'autorisation écrite et préalable de **SafetyPlus**. Cette liste reste la propriété exclusive de **SafetyPlus**.

b. LES PAYEMENTS : Les tarifs qui pourraient être disponibles lors d'une présentation, sur le site de **SafetyPlus** ne sont donnés qu'à titre indicatif, ils ne constituent pas une offre. Seules les offres écrites engageant **SafetyPlus**. Sauf mention contraire dans l'offre écrite, leur validité est de 30 (trente) jours. Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés hors TVA et s'entendent en Euros. À la réception du bon de commande, la SOCIÉTÉ **SafetyPlus** établit une facture. La tarification de **SafetyPlus** est soumise à une indexation annuelle sans préavis et cette augmentation sera automatique de 2 % (deux pour cent) ainsi que le taux d'inflation en vigueur. C'est la date anniversaire du contrat qui sera pris en compte. Le démarrage de l'installation sur les sites de vos annonces et/ou vos articles publicitaires est tributaire de l'enregistrement chez **SafetyPlus** du paiement de cette facture. Les factures sont payables au comptant au fur et à mesure de celles-ci. L'ensemble des factures de la SOCIÉTÉ **SafetyPlus** sont payables comptant.

c. RETARD DE PAYEMENT : Des frais supplémentaires seront à ses charges du client. Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du montant resté impayé avec un minimum de cinq cents euros par facture et prendra effet directement et sans préavis. Tous tarifs et montants s'entendent hors TVA et autres droits ou taxes de toute nature avec un paiement comptant. Toute contestation relative à une facture devra nous parvenir par écrit, dans les quinze jours de son envoi.

9. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Toute réclamation relative à l'utilisation de **SafetyPlus** sera régie et interprétée conformément à la législation en vigueur en Belgique, sans considération de ses dispositions en matière de conflit des lois. Les cours et tribunaux de l'arrondissement de Liège seront seuls compétents pour tout litige concernant les présentes Conditions / Annexes. Le droit Belge est seul applicable aux présentes conditions générales entre **SafetyPlus** et le Client. Si, en vertu d'une disposition légale d'ordre public ou de droit impératif, une des dispositions des présentes conditions générales était nulle ou non opposable au client, cette clause sera réputée non écrite, les autres dispositions resteront néanmoins d'application. L'éventuelle nullité de l'une des dispositions du Contrat n'influence nullement la validité des autres clauses nonobstant la nullité de la clause contestée. Les parties mettront tout en œuvre de commun accord pour remplacer la clause nulle par une clause valable ayant un impact économique identique ou similaire à celui de la clause nulle. L'absence de mise en œuvre d'un droit ou la non-application d'une sanction par **SafetyPlus** ne constitue en aucun cas l'abandon d'un droit.

10. DIVERS

SafetyPlus a le droit de remplacer les annexes, les conditions générales tout et/ou en partie selon les besoins du marché, de la technique et des impératifs légaux et sans préavis pour tous les contrats existants et/ou à venir.

Siège social : **SafetyPlus**, Rue de l'Arbre à la Croix 293 à 4460 HORION-HOZÉMONT

11. COORDONNÉES

Marc CRAUWELS, CEO **SafetyPlus**

Rue de l'Arbre à la Croix 293

Belgique - 4460 Horion-Hozémont

BCE : 0757673433

FINTRO : BE BE08 1431 1330 6613

Téléphone : 00 32 (0) 4 / 265 61 92

Mobile : 00 32 (0) 471 / 49 34 11

Mail : marc.crauwels@SafetyPlus.be

Site : <https://SafetyPlus.be>